

Philippe Bardel

Histoire des ragosses autour de Rennes



Commune de Clayes à côté de Rennes, près du terrain de foot
© Alain Amet / Musée de Bretagne

Résumé

Les ragosses sont des formes d'arbres spécifiques à la Bretagne et en particulier au bassin rennais : ce sont des arbres élancés et graciles dont on émonde périodiquement toutes les branches. Les repousses régulières donnent à l'arbre une forme très reconnaissable dans le paysage. La manière de tailler ces arbres a évolué, et la question du tire-sève suscite de nombreux débats. La production de fagots est décrite dans de nombreux textes depuis le 17^e siècle jusqu'au début du 19^e siècle. Ces fagots étaient importés dans la ville de Rennes pour le

chauffage. Les troncs de ragosses abattues étaient débitées en bûches ou utilisées en charpente.

La coupe des différents bois était décrite en détail dans les baux ruraux qui réglementaient les rapports entre les fermiers et leurs propriétaires.

Les haies sur talus comportaient plusieurs types d'arbres mais ne subsistent aujourd'hui que les ragosses, car les hauts jets ont été vendus et le « bourrier » éliminé.

La ragosse était un objet social, qui profitait autant au fermier qu'au propriétaire. Les associations doivent aujourd'hui prendre en charge la sensibilisation du public pour la conservation de ce patrimoine utile.

Introduction

Dans le cadre d'une exposition réalisée en 2006, l'Ecomusée du pays de Rennes, a mené diverses études historiques, ethnobotaniques, et archivistiques. Cette conférence est un essai de synthèse très « renno-rennaise » mais c'est en partant d'exemples précis que nous pourrions poser les bases d'un débat sur l'histoire de ces formes d'arbres taillés.

Rennes est située dans la partie gallo de la Bretagne, donc de langue française. C'est une capitale un peu décentrée par rapport à la région. On y trouve des formes verticales d'arbres émondés : les « **ragosses** ». La forme n'est pas celle des têtards que l'on rencontre dans d'autres régions. C'est une tige verticale qui donne des branches latérales, principalement pour faire des fagots. La ragosse est un arbre paysan, dans un contexte agricole. Elle fait partie du quotidien du paysan. Elle est présente partout, y compris dans les villages et les centres de bourgs. On retrouve cette forme d'arbres sur la quasi-totalité des documents anciens. Il s'agit alors d'arbres assez graciles et très élevés. Aux abords de la ville de Rennes, à Cesson-Sévigné, une carte postale du début du siècle montre une grande avenue bordée d'arbres d'agrément, a priori des chênes. Et juste de l'autre côté du fossé, les émondés doublent les arbres de l'allée, ce qui montre la cohabitation de l'arbre d'avenue et de l'arbre des parcelles agricoles.

Emonder un chêne



*Monsieur Vallée et son père,
vers 1950 à Vern-sur-Seiche
© Armel Vallée*

Autrefois il fallait monter dans l'arbre et, en commençant par la tête, couper toutes les branches pour les faire redescendre. Il s'ensuit une repousse qui peut être très dense. Ce mode d'émondage produit des branches beaucoup plus fines que celle des têtards, et destinées au fagottage. A cause de la finesse de l'arbre, c'était une aventure de monter en haut de l'arbre pour couper les branches. Elles ne constituent pas du tout les barreaux d'échelle qu'on voit sur les arbres les plus massifs. On imagine, comme un passereau sur un brin d'herbe, que la ragosse va se plier quand l'émondeur sera en haut. On se demande comment on a pu aller couper les branches de certains arbres sans nacelle



*Chênes émondés depuis 1 an,
avec conservation de tire-sève
© Marc Rapilliard*

La première question qui fait débat quand on parle des arbres émondés, c'est la question du **tire-sève**. Quand on en parle avec les gens du pays, chacun a son avis sur la question. Certains pensent que c'est la catastrophe, d'autres pensent que c'est indispensable. Sur la photo ci-dessus, les arbres sont fins avec des tire-sèves qui sont un peu dans le prolongement du tronc. Mais on voit très souvent des arbres beaucoup plus massifs où le tire-sève devient un jeune arbre posé en haut d'un tronc nu. Ce n'est pas, contrairement à ce que certains ont pu dire, une pratique nouvelle faisant suite à une évolution des techniques agricoles. On peut lire

dans les baux du 17^e siècle des mentions de tire-sève que le propriétaire impose à l'agriculteur de conserver.

A mon avis, la confusion autour du tire-sève vient surtout du fait que traditionnellement, les arbres étaient beaucoup moins massifs qu'aujourd'hui.

La forme des ragosses

Sur la majorité des photos anciennes, on voit des arbres très graciles. Jusque dans les années 1950, on laisse l'arbre monter le plus haut possible avant de couper la tête.

On voulait un maximum de longueur, peut-être pour avoir un maximum de repousses tout le long du tronc. Cela a amené une confusion dans les mémoires entre le tire-sève qui est vraiment cette espèce de cheveu d'ange qu'on laisse sur un arbre très massif et la jeune ragosse qui est montée en hauteur.

On pourrait penser que les ragosses s'épaississent avec le temps, mais on constate au contraire sur des vues du même lieu à plusieurs époques, des formes assez légères et aériennes, du fait du renouvellement permanent des arbres.

Toutes les **essences** peuvent être conduites en ragosse. On entend parfois dire qu'il ne faut émonder que le chêne, et qu'il ne faut surtout pas émonder le châtaignier. En Bretagne, quand les paysans les émondent, il y a toujours des gens qui pensent « c'est n'importe quoi, il n'y a pas de discernement ». Pourtant, les châtaigniers s'en sortent bien, et ne semblent pas plus sujets aux maladies que ceux laissés en port libre.

Les charmes sont plus couramment conduits en port bas, en haies de jardin, en haies basses. Ils n'étaient pas tellement appréciés des anciens parce que, très denses, il était assez difficile de monter dans l'arbre et de l'émonder. De plus, le charme étant un bois qui se conserve assez mal, les fagots se dégradent très vite, et il fallait les consommer dans l'année.



En l'absence de tire-sève, la repousse des branches est plus homogène
© Marc Rapilliard

Quand la repousse est homogène, quand l'arbre est bien entretenu, la forme des arbres est très régulière, et très identifiable dans le paysage.

Evolution des pratiques

De nos jours, les branches obtenues sont beaucoup plus grosses que ce qui se faisait traditionnellement, à cause de l'emploi des nacelles et parce que l'on veut obtenir une production de **billettes**. L'agriculteur va parfois attendre 15 à 20 ans avant d'émonder les chênes. Cela représente une menace importante pour l'arbre car les plaies laissées par ces coupes à la tronçonneuse sont des sources d'infection pour l'arbre.

Les fagots

Traditionnellement les branches étaient tirées puis rangées toutes dans le même sens par les femmes. Les fagots étaient ensuite confectionnés par les hommes, avec un concours de celui qui en fera le plus. Cela dépendait aussi de la taille des fagots, car les grands fagots sont plus difficiles à faire que les petits.

Il y a plusieurs tailles de fagots en Bretagne, selon les régions. La longueur est parfois celle de deux bras.

Quand on coupe des taillis, on a des gaules assez droites, que l'on peut facilement couper à la longueur souhaitée pour préparer le bois. Sur les ragosses, les branches ont tendance à s'ouvrir, à faire des ramures et sont donc plus difficiles à travailler. Il y a vraiment un savoir-faire en ce qui concerne la façon de couper les branches, sinon on y passe des heures. Il y a des techniques pour détailler les branches en rameaux homogènes, qui donnent au final des fagots d'environ 1,60m / 1,80 m dans les environs de Rennes.

Une étude historique a été menée sur les entrées de fagots aux octrois de Rennes (1848-1913).

Dans les comptes d'octroi, se trouvent des mentions très spécifiques sur la taille des fagots. Les **grands fagots** font plus de 2 m, ils ont deux liens au lieu d'un seul. Après avoir été dominants, ils disparaissent dans le courant du 19^e siècle au profit des **petits fagots**, avec un seul lien. Les lois de protection des forêts domaniales ont vraisemblablement reporté la pression du bois de chauffage sur le bocage, et donc sur les ragosses, car auparavant les forêts royales étaient pillées et les taillis étaient exploités pour alimenter la ville en fagots.

Les baux ruraux

La ragosse faisait l'objet d'un contrat entre le propriétaire et le fermier. Elle est l'expression d'une gestion humaine de la haie, comme un marche-pied qui permet d'entrer dans un univers que l'on a un peu perdu aujourd'hui.

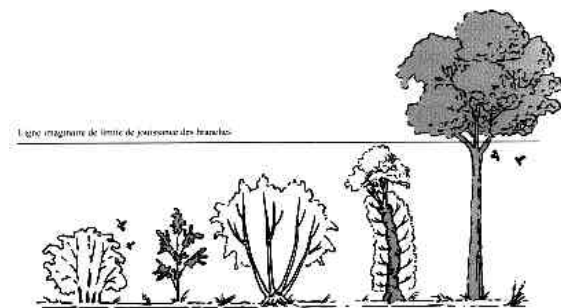
Des documents du 17^e et 18^e siècle montrent que dans l'exploitation agricole, il y a des choses auxquelles le fermier ne doit pas toucher. Citons par exemple :

« sans pouvoir toucher ni émonder les quatre chênes proches le logis du lieu du propriétaire ni celui qui est au bas du clos et ni même le chêne qui est à l'entrée de la cour du lieu de la Favelais... ».

On peut imaginer des beaux arbres qui marquent l'entrée du domaine ou le chêne qui trône dans la cour.

Les baux font mention de différents bois : les bois francs, les bois piquants, les bois taillables qui désignent tout ce qui n'est pas le bois d'émonde.

Comment reconnaître ce qui appartient au propriétaire et ce qui appartient au fermier ?



En gris ce qui appartient au propriétaire, et en blanc, ce qui appartient au fermier.

Toutes les branches en dessous d'une ligne imaginaire qui passe à peu près à 6 m de haut (8 m dans certains endroits) sont au fermier, toutes les branches au-dessus restent au propriétaire.

Les arbres de haut jet appartiennent au propriétaire. S'il n'y a pas de branches le long, cela veut dire que le paysan les a coupées. Pour les ragosses, le tronc appartient au propriétaire et les branches au fermier. Les cépées, le bois de sol, le **taillable** (on peut couper à blanc des jeunes repousses), restent au fermier pour différents usages : bois de chauffage mais aussi manches, piquets, objets du quotidien.

La différence entre une **ragosse** et un **haut-jet** tient dans les branches latérales et la tête :

La tête est conservée sur le haut-jet si bien que le tronc reste lisse quand on a coupé les branches. La tête est supprimée sur la ragosse, si bien que les branches repoussent après avoir été coupées.

Aujourd'hui dans le paysage, les ragosses qui ne sont plus entretenues ont une tête, et les hauts jets ont des branches le long du tronc puisqu'il n'y a plus de bourrage. Il devient assez difficile de reconnaître les anciens hauts jets et les anciennes ragosses.

Aujourd'hui, les arbres de haut jet ont été abattus pour être vendus, et n'ont pas été replantés. Ils ont donc disparu et il n'y a plus que des ragosses.

Le **baliveau** est un arbre réservé pour devenir un haut-jet, parmi cette foule de repousses et de drageons. Ce qui est tout à fait paradoxal, c'est que ces arbres qui appartiennent au propriétaire sont sélectionnés et conduits par le fermier.

Il y a un contrat moral entre eux, au-delà des contraintes réglementaires. Pour obtenir des hauts jets de qualité, il faut bien que le paysan y trouve son compte et qu'il soit motivé pour laisser autour de ses cultures des grands arbres. Donc, il y a forcément tout un volet souterrain qui n'apparaît ni dans les baux ni dans la réglementation et qui fait que manifestement chacun y trouve son compte, fermier et propriétaire.

« L'an février 1791 [...] auront une coupe de bois franc et piquants qu'ils couperont en due saison et en sève de neuf ans au mois de février ou mars, sans pouvoir en retarder la coupe, en ablatant par pièce, ni coupelles, ni grosses branches, feront les plesses aux haies, cureront les fossés sans vicier les talus, relèveront des baliveaux où il s'en trouvera au moins un sur chaque souche qu'ils conserveront, et rendront à leur sortie les terres bien closes et hayées. »

Les baux donnent l'obligation de maintenir des arbres. Mais au delà de ça il y a bien une motivation du fermier à le faire efficacement et à assurer le renouvellement.

« **Bois franc et piquant** » signifie tout ce qui est sur le talus et que l'on coupe au même moment qu'on émonde les chênes (en sève de neuf ans).

« L'an 5 et 6 juin 1852 [...] Ils tiendront constamment les terres closes et hayées, ils entretiendront et cureront les fossés, relèveront les talus qui enclosent les terres. Ils n'auront pendant la durée de leur bail qu'une seule coupe de bois émondables, qu'ils ne feront que lorsque ces bois seront

en sève de neuf ans, et en suivant sur chaque pièce de terre l'aménagement par eux adopté jusqu'à ce jour. Ils couperont et tailleront les haies suivant l'usage du pays, mais en conservant et élevant avec soin tous les baliveaux et les jeunes arbres de belle venue, ils remplaceront par de jeunes sujets pris sur les terres de la métairie, les arbres qui seraient abattus sur les haies sans que de jeunes arbres voisins puissent remplir les vides ... ».

Il y a un lien réel entre la durée du bail et la durée de l'émondage. On trouve parfois des baux de six ans dans lesquels il est stipulé que les chênes doivent être émondés tous les six ans, mais ce sont plus fréquemment des baux de 9 ans.

Emonder tous les neuf ans ne signifie pas couper tous les arbres tous les neuf ans, et attendre pendant huit ans que ça repousse ! Le plan d'émondage est implicite. Dans certains baux les parcelles sont même indiquées clairement.

Une coupe correspondait à un groupe de haies qui étaient émondées en même temps, pour la consommation d'une année.

Ce cycle était inscrit dans les productions végétales. Quand on rendait une exploitation, on laissait dans la cour le tas de fumier bien complet, le blé d'hiver déjà planté, le sarrasin prêt à battre ... Quand on quittait la ferme, elle était en ordre de marche pour ceux qui allaient arriver, pour que l'on n'ait pas besoin d'attendre encore un an avant de replanter. Si l'émonde en face de la maison avait des branches de trois ans à la prise de la ferme, elle devait avoir des branches de trois ans au moment où l'on rendait la ferme !

Ces cycles d'émondage sont bien inscrits dans les cycles de production agricole, au même titre que les autres cultures. Dans les baux, on trouve systématiquement des mentions de **plesses** jusque dans les années 1890.



Sur ce tas de bois contemporain, le tri des différentes qualités de bûches perdure selon les catégories décrites dans les octrois du 19^e siècle

© Marc Rapilliard

La proximité de la ville

Le propriétaire dans la région de Rennes habite souvent en ville. Il est intéressant de comparer d'une part les baux en termes de contraintes, de répartition entre les propriétaires et les fermiers, et d'autre part les octrois et les marchés en termes de répartition entre les ruraux et les urbains. Les habitudes des urbains par rapport au ruraux reflètent les habitudes des propriétaires par rapport aux fermiers.

Le tronc de la ragosse n'a pas une grande **valeur marchande** : entre le chêne et le chêne émondé, il y avait une différence de prix très importante. Le chêne émondé était pourtant utilisé aussi pour la construction : très couramment pour les poutres mais aussi pour les pièces de charpente. On retrouve très souvent dans les maisons anciennes des arbalétriers, des pannes qui présentent des **brognes** et des signes d'émondage. Depuis le 15^e siècle dans les manoirs du bassin de Rennes, de nombreux bois de charpente sont issus d'arbres émondés, ce qui témoigne de la mise en place du bocage.

Le prix du bois de chauffage dépendait de sa taille. Le gros bois a un diamètre supérieur à 20 cm, le bois de hanoche a un diamètre inférieur à 20 cm. Puis viennent les fagots. Les gens de la ville utilisent surtout du gros bois. Ils consomment assez peu de petits bois. Le gros bois part en ville, les fagots restent à la campagne.

«Les propriétaires se réservent la faculté d'abattre sur la métairie le bois nécessaire pour leur chauffage, sans toutefois pouvoir faire abattre plus de douze stères par année et sans réversibilité d'une année sur l'autre en sorte que la quantité fixée ne pourra être dépassée dans aucune année sous prétexte que la quantité n'aurait pas été fournie l'année précédente. Les preneurs sont tenus d'abattre, casser et débiter pour chauffage la quantité de bois fixée (c'est-à-dire ici 12 stères par an) si elle est demandée de la charroyer à Rennes et d'acquitter les droits d'octroi sans indemnités et sans répétition vers les propriétaires ».

Les contraintes paraissent énormes pour le fermier, ce qui laisse imaginer que si ça fonctionnait, c'est qu'il y avait peut-être de façon officieuse la possibilité pour le fermier d'exploiter aussi certaines de ces ragosses. C'est très rarement cité dans les baux, mais souvent cité par les gens qui ont connu cette époque du début du 20^e siècle où, quand le fermier s'entendait bien avec le

propriétaire, on lui laissait chaque année abattre une ragosse pour faire des bûches.

« Les preneurs auront les coupeaux des arbres qui seraient abattus pendant la durée du présent bail pour réparation ou reconstruction des bâtiments de la ferme, à charge de donner le trempage aux ouvriers employés à ces travaux ».

Des hauts jets sont abattus pour faire la charpente du bâtiment. Le propriétaire laisse les branches de ces hauts jets au fermier, à charge pour le fermier de donner la soupe aux ouvriers. Tout est toujours négocié, tout est toujours très réglementé autour de ces arbres. Cet arbre appartient à la société et est le fruit d'un partage.

Aujourd'hui

Il y en a encore de nombreuses haies d'émonde, mais très souvent le talus est complètement nu entre les émondes. Les hauts jets ont été vendus à la scierie et tout le «bourrier» comme on dit, est éradiqué avec différents produits ou machines de type épareuse.

Les émondes ne servent plus depuis les années 1950 et l'arrivée de la chaudière au fuel. Mais elles sont entretenues pour ne pas faire de tort aux cultures, et perdurent grâce à un attachement plus ou moins conscient des agriculteurs.

Le terme «ragosse» est un terme un peu familier. On parle d'abord de chêne d'émonde, mais quand ces arbres deviennent gras et noueux, brogneux, on les appelle des ragoisses d'une façon un peu plaisante.

Les têtards sont très rares dans la région de Rennes. L'exposition de l'Ecomusée a mis l'accent sur la dimension patrimoniale et méconnue de la ragosse mais a montré aussi d'autres choses : des objets, de la fourniture de bois pour des usages divers. Nous avons proposé des animations visant à faire prendre conscience des enjeux autour du bocage. Il y a peu de débats autour de la dimension culturelle de la haie. En Bretagne, depuis trente ans, beaucoup d'argent a été dépensé dans les replantations sans grand effet sur la qualité de l'eau, un rapport de la cour des comptes l'a bien montré. Certes, nous avons replanté beaucoup de haies mais sans talus, cela n'a pas servi à grand-chose. Les paysans ne se sont pas du tout appropriés ces haies de type Soltner, qui étaient très techniques, mais qui ne correspondaient pas à ce qu'ils imaginaient comme des haies.

Il faut absolument arriver à toucher les chambres d'agriculture et les professionnels qui pensent

parfaitement connaître le sujet, mais qui découvrent aujourd'hui une dimension culturelle qu'ils sous-estimaient.

La ragosse est un objet social, c'est un élément de la vie courante et ce n'est pas un élément du végétal un peu à l'écart de là où vivent les hommes. Et il faut le travail des militants, le travail de valorisation de ce patrimoine pour prendre conscience que c'est de notre identité qu'il s'agit.

Les petites collectivités doivent éviter une dispersion des moyens. Les associations, les bénévoles ne peuvent assumer seules ce rôle d'animation et de sensibilisation. Les pouvoirs publics ont à structurer des relais, des services ressources, qui puissent agir durablement et donc sortir de la logique « bureau d'étude ».

Le pays de Loudéac en Centre Bretagne, qui est un pays assez sinistré du point de vue paysager, a montré l'exemple : des salariés de la collectivité sont restés au quotidien aux côtés des agriculteurs pour conduire des politiques plus harmonieuses. Ils ont appuyé le travail des militants, qui ne peuvent pas faire plus que porter le débat sur la place publique, et faire prendre conscience des enjeux.

Philippe Bardel

Ecomusée du pays de Rennes
Ferme de la Bintinais
Route de Noyal-Chatillon-sur-Seiche
35200 Rennes
France
p.bardel@agglo-rennesmetropole.fr
www.ecomusee-rennes-metropole.fr